

**OBJET GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SIDR
 POUR LE FINANCEMENT DES OPERATIONS
 « CHAUDRON 8 - REHABILITATION DE 55 LOGEMENTS »,
 « CHAUDRON 8 - CONSTRUCTION DE 30 LLTS », « CARDINAL - 32 LLTS »,
 « LA FREGATE 1 - 55 LLS », « LE PHOENIX - 29 LLS », « SAPOTILLES - 14 LLS »,
 « MARINA - 114 LLS », « SAMIYA - 13 LLS », « ALIZEA - 28 LLS », « ROSSAN -
 95 LLS », « ASTRAL - 53 LLS », « FLEUR DE COTON - 32 LLS », « LIANE D'OR -
 25 LLS », « SANYA - 15 LLTS » SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

FONCIER ET CONSTRUCTION

CONSTRUIRE 500 LOGEMENTS PAR AN ET RESORBER L'INSALUBRITE

La SIDR nous demande de garantir les emprunts relatifs aux opérations citées en objet.

L'assemblée délibérante de la Commune de Saint-Denis accorde sa garantie pour les emprunts suivants souscrits par la SIDR sur la durée du protocole de globalisation des financements signé, le 05 mai 2011, entre la SIDR et la Caisse des Dépôts et Consignations visant à mettre à disposition de la SIDR des prêts PLAI, PLUS, PLS, PAM et GAIA pour un montant total de 191 000 000 € mobilisable sur une durée d'un an à compter de la signature du protocole.

Opérations financées

1/2

Nom de l'opération	Objet	Type de prêt	Durée (ans)	Montant du prêt (€)	Commune de Saint-Denis (%)	Montant garanti (€)
CHAUDRON 8	Réhabilitation 55 logements	PAM	20	1 526 692,00	100	1 526 692,00
CHAUDRON 8 extension	Construction 30 LLTS	PLAI Construction	40	2 840 042,00	80	2 272 033,60
CARDINAL	Construction LLTS	PLAI Foncier	50	235 933,00	80	188 746,40
CARDINAL	Construction 32 LLTS	PLAI Construction	40	2 084 454,00	80	1 667 563,20
LA FREGATE 1	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	1 814 450,00	80	1 451 560,00
LA FREGATE 1	Acquisition 55 LLS	PLUS Construction	40	4 542 381,00	80	3 633 904,80
LE PHOENIX	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	1 214 888,00	80	971 910,40
LE PHOENIX	Acquisition 29 LLS	PLUS Construction	40	3 015 147,00	80	2 412 117,60

Rapport n° 11/5-58

Opérations financées

2 / 2

Nom de l'opération	Objet	Type de prêt	Durée (ans)	Montant du prêt (€)	Commune de Saint-Denis (%)	Montant garanti (€)
SAPOTILLES	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	496 034,00	80	396 827,20
SAPOTILLES	Acquisition 14 LLS	PLUS Construction	40	1 231 358,00	80	985 086,40
MARINA	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	5 584 760,00	80	4 467 808,00
MARINA	Acquisition 114 LLS	PLUS Construction	40	10 586 922,00	80	8 469 537,60
SAMIYA	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	465 705,00	80	372 564,00
SAMIYA	Acquisition 13 LLS	PLUS Construction	40	1 153 327,00	80	922 661,60
ALIZEA	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	1 173 037,00	80	938 429,60
ALIZEA	Acquisition 28 LLS	PLUS Construction	40	2 532 997,00	80	2 026 397,60
ROSSAN	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	2 849 585,00	80	2 279 668,00
ROSSAN	Acquisition 95 LLS	PLUS Construction	40	6 894 355,00	80	5 515 484,00
ASTRAL	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	1 817 791,00	80	1 454 232,80
ASTRAL	Acquisition 53 LLS	PLUS Construction	40	4 517 532,00	80	3 614 025,60
FLEUR DE COTON	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	936 520,00	80	749 216,00
FLEUR DE COTON	Acquisition 32 LLS	PLUS Construction	40	2 357 425,00	80	1 885 940,00
LIANE D'OR (ex-RAISSA)	Acquisition	PLUS Foncier	50	752 326,00	80	601 860,80
LIANE D'OR (ex-RAISSA)	Acquisition 25 LLS	PLUS Construction	40	1 866 822,00	80	1 493 457,60
SANYA	Acquisition LLTS	PLAI Foncier	50	436 155,00	80	348 924,00
SANYA	Acquisition 15 LLTS	PLAI Construction	40	1 119 675,00	80	895 740,00

Rapport n° 11/5-58

Caractéristiques des contrats

PLAI

Durée de la période de préfinancement	de 3 à 24 mois ;
Durée de la période d'amortissement	40 ans pour le prêt construction, 50 ans pour le prêt foncier ;
Périodicité des échéances	annuelle ;
Index	Livret A ;
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb ;
Taux annuel de progressivité	de 0 à 0,5 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

PLUS

Durée de la période de préfinancement	de 3 à 24 mois ;
Durée de la période d'amortissement	40 ans pour le prêt construction, 50 ans pour le prêt foncier ;
Périodicité des échéances	annuelle ;
Index	Livret A ;
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb ;
Taux annuel de progressivité	de 0 à 0,5 % maximum ;
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

PAM

Durée de la période de préfinancement	de 3 à 24 mois ;
Durée de la période d'amortissement	20 ans ;
Périodicité des échéances	annuelle ;
Index	Livret A ;
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb ;
Taux annuel de progressivité	de 0 à 0,5 % maximum ;
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

La Commune de Saint-Denis ayant la capacité financière de garantir ces emprunts, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative :

**OBJET GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SIDR
POUR LE FINANCEMENT DES OPERATIONS
« CHAUDRON 8 - REHABILITATION DE 55 LOGEMENTS »,
« CHAUDRON 8 - CONSTRUCTION DE 30 LLTS », « CARDINAL - 32 LLTS »,
« LA FREGATE 1 - 55 LLS », « LE PHOENIX - 29 LLS », « SAPOTILLES - 14 LLS »,
« MARINA - 114 LLS », « SAMIYA - 13 LLS », « ALIZEA - 28 LLS », « ROSSAN -
95 LLS », « ASTRAL - 53 LLS », « FLEUR DE COTON - 32 LLS », « LIANE D'OR -
25 LLS », « SANYA - 15 LLTS » SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

FONCIER ET CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code Civil, notamment l'article 2298 ;

Vu le protocole de globalisation des financements signé le 05 mai 2011 entre la SIDR et la Caisse des Dépôts et Consignations visant à mettre à disposition de la SIDR des prêts PLAI, PLUS, PLS, PAM et GAIA pour un montant total de 191 000 000 € mobilisable sur une durée d'un an à compter de la signature du protocole ;

Sur le RAPPORT n° 11/5-58 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Accorde la garantie de la Commune pour les emprunts suivants souscrits par la SIDR sur la durée du protocole susvisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Délibération n° 11/5-58

Opérations financées

1/2

Nom de l'opération	Objet	Type de prêt	Durée (ans)	Montant du prêt (€)	Commune de Saint-Denis (%)	Montant garanti (€)
CHAUDRON 8	Réhabilitation 55 logements	PAM	20	1 526 692,00	100	1 526 692,00
CHAUDRON 8 extension	Construction 30 LLS	PLAI Construction	40	2 840 042,00	80	2 272 033,60
CARDINAL	Construction LLS	PLAI Foncier	50	235 933,00	80	188 746,40
CARDINAL	Construction 32 LLS	PLAI Construction	40	2 084 454,00	80	1 667 563,20
LA FREGATE 1	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	1 814 450,00	80	1 451 560,00
LA FREGATE 1	Acquisition 55 LLS	PLUS Construction	40	4 542 381,00	80	3 633 904,80
LE PHOENIX	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	1 214 888,00	80	971 910,40
LE PHOENIX	Acquisition 29 LLS	PLUS Construction	40	3 015 147,00	80	2 412 117,60
SAPOTILLES	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	496 034,00	80	396 827,20
SAPOTILLES	Acquisition 14 LLS	PLUS Construction	40	1 231 358,00	80	985 086,40
MARINA	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	5 584 760,00	80	4 467 808,00
MARINA	Acquisition 114 LLS	PLUS Construction	40	10 586 922,00	80	8 469 537,60
SAMIYA	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	465 705,00	80	372 564,00
SAMIYA	Acquisition 13 LLS	PLUS Construction	40	1 153 327,00	80	922 661,60
ALIZEA	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	1 173 037,00	80	938 429,60
ALIZEA	Acquisition 28 LLS	PLUS Construction	40	2 532 997,00	80	2 026 397,60
ROSSAN	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	2 849 585,00	80	2 279 668,00

Opérations financées

2 / 2

Nom de l'opération	Objet	Type de prêt	Durée (ans)	Montant du prêt (€)	Commune de Saint-Denis (%)	Montant garanti (€)
ROSSAN	Acquisition 95 LLS	PLUS Construction	40	6 894 355,00	80	5 515 484,00
ASTRAL	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	1 817 791,00	80	1 454 232,80
ASTRAL	Acquisition 53 LLS	PLUS Construction	40	4 517 532,00	80	3 614 025,60
FLEUR DE COTON	Acquisition LLS	PLUS Foncier	50	936 520,00	80	749 216,00
FLEUR DE COTON	Acquisition 32 LLS	PLUS Construction	40	2 357 425,00	80	1 885 940,00
LIANE D'OR (ex-RAISSA)	Acquisition	PLUS Foncier	50	752 326,00	80	601 860,80
LIANE D'OR (ex-RAISSA)	Acquisition 25 LLS	PLUS Construction	40	1 866 822,00	80	1 493 457,60
SANYA	Acquisition LLTS	PLAI Foncier	50	436 155,00	80	348 924,00
SANYA	Acquisition 15 LLTS	PLAI Construction	40	1 119 675,00	80	895 740,00

Caractéristiques des contrats

1 / 2

PLAI

Durée de la période de préfinancement	de 3 à 24 mois ;
Durée de la période d'amortissement	40 ans pour le prêt construction, 50 ans pour le prêt foncier ;
Périodicité des échéances	annuelle ;
Index	Livret A ;
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb ;
Taux annuel de progressivité	de 0 à 0,5 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Caractéristiques des contrats

PLUS

Durée de la période de préfinancement	de 3 à 24 mois ;
Durée de la période d'amortissement	40 ans pour le prêt construction, 50 ans pour le prêt foncier ;
Périodicité des échéances	annuelle ;
Index	Livret A ;
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb ;
Taux annuel de progressivité	de 0 à 0,5 % maximum ;
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

PAM

Durée de la période de préfinancement	de 3 à 24 mois ;
Durée de la période d'amortissement	20 ans ;
Périodicité des échéances	annuelle ;
Index	Livret A ;
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb ;
Taux annuel de progressivité	de 0 à 0,5 % maximum ;
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 2

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre de ses engagements contractuels, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion ainsi qu'au recours avant paiement visé par l'article 2316 du Code civil et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le présent engagement de garantie est consenti pour une durée expirant après le complet remboursement des sommes dues.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SIDR.

ARTICLE 4

Autorise Le Maire à signer les conventions afférentes qui seront passées entre la Commune et la SIDR, et le cas échéant, les avenants y afférents.

ARTICLE 5

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 SEP. 2011

